

Aperçu du modèle actuel de financement des universités

Séance d'information ouverte

Le 27 avril 2015

But

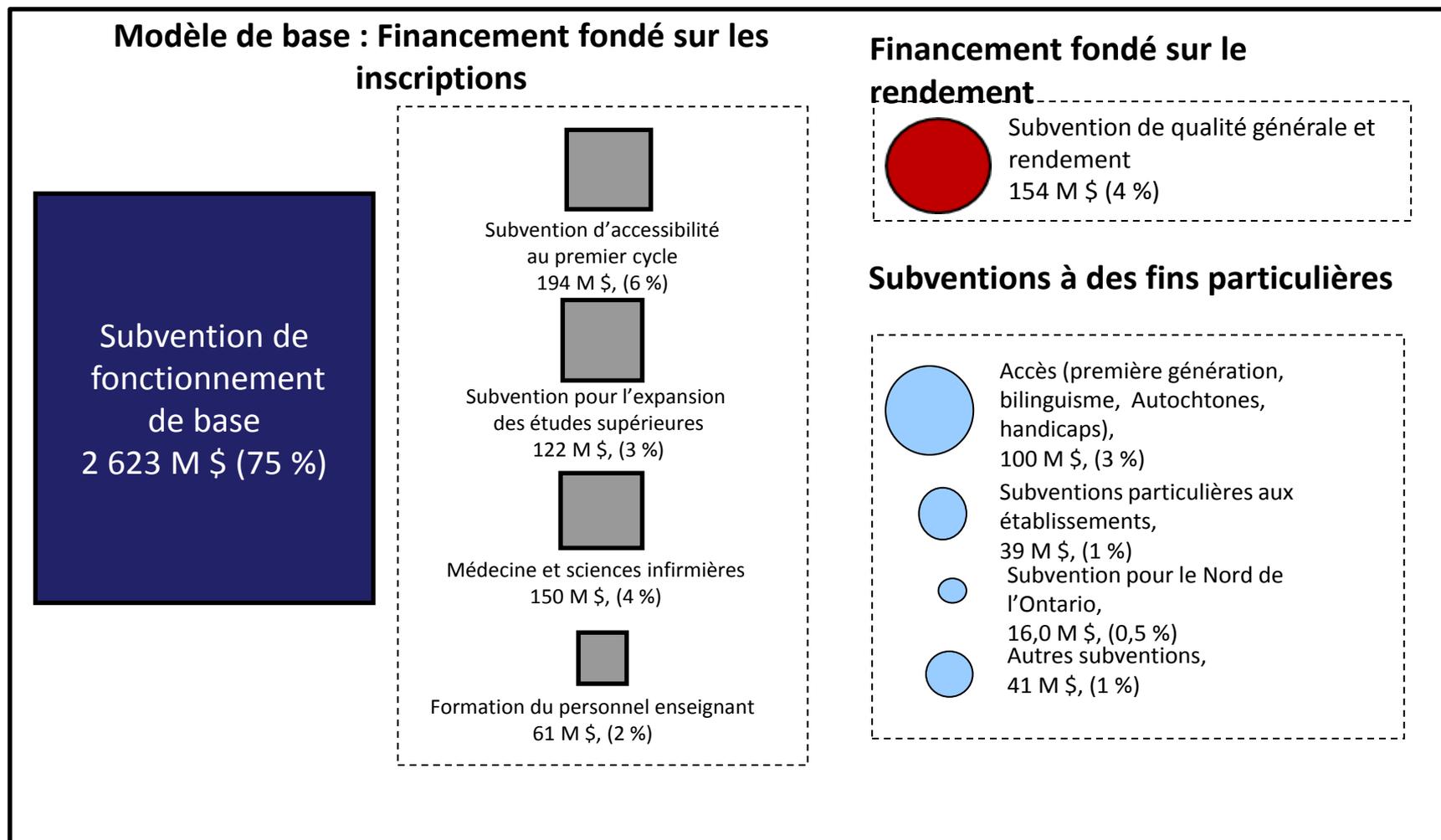
- Cette trousse a été conçue pour donner un aperçu de haut niveau du modèle de financement des universités :
 - » un aperçu des subventions de fonctionnement destinées aux universités;
 - » le financement fondé sur les inscriptions dans le modèle actuel;
 - » les concepts fondamentaux et les principales variables du financement fondé sur les inscriptions;
 - » le financement fondé sur le rendement dans le modèle actuel;
 - » les subventions à des fins particulières dans le modèle de financement;
 - » les principales forces et faiblesses du modèle actuel.

Aperçu du modèle actuel de financement des universités

- Les universités de l'Ontario sont financées à l'aide d'un modèle d'allocation mis au point en 1967.
 - » Malgré les modifications apportées au fil des ans, les changements se superposaient souvent sans changer fondamentalement les principes de base ou la structure du modèle.
- En Ontario, le gouvernement verse 3,5 milliards de dollars en subventions de fonctionnement aux universités dans le cadre d'un modèle de financement qui est composé des éléments suivants :
 - » la subvention de fonctionnement de base (SFB), qui tient compte des inscriptions au fil du temps et des niveaux de financement qui s'y rattachent;
 - » les subventions pour soutenir la croissance du 1^{er} au 3^e cycle ainsi que les subventions ciblées pour créer des places en médecine, en sciences infirmières et en éducation;
 - » le financement fondé sur le rendement ou la reddition de comptes;
 - » les subventions à des fins particulières (environ 6 % du financement global) qui offrent un financement particulier aux établissements ainsi qu'un financement pour les principales priorités gouvernementales.

Aperçu du modèle actuel

Financement global projeté en 2015-2016 : 3,5 milliards de dollars



Section 1 : Subvention de fonctionnement de base

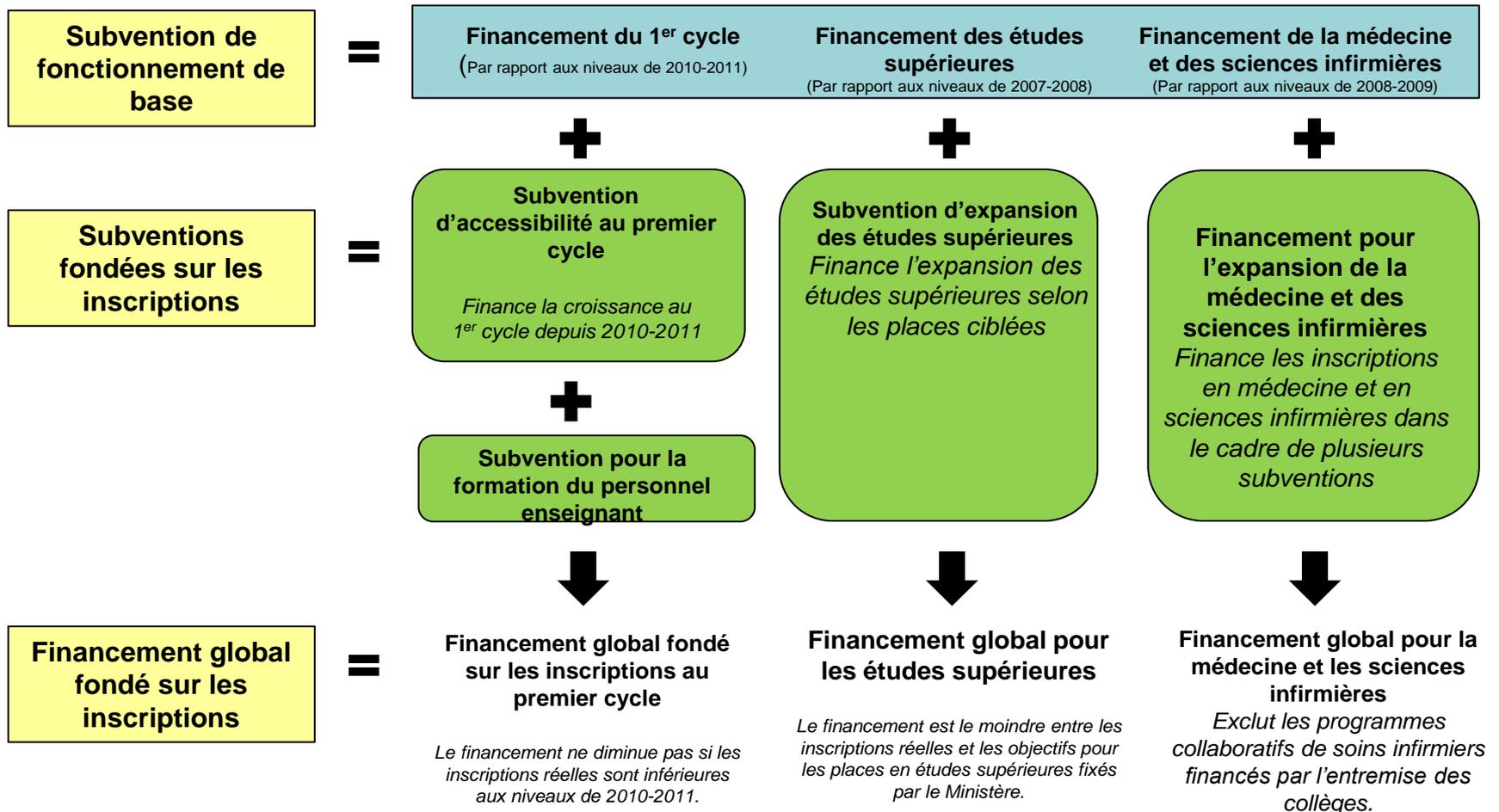
- **La subvention de fonctionnement de base (BOG)** : verse 2 623 millions de dollars en fonction des inscriptions de référence au fil du temps de chaque université, y compris des décisions qui ont été prises et des « intégrations » qui ont été faites avec le temps. Les établissements voient souvent cette composante comme la « garantie de financement de base ».
- Les versements au titre des subventions actuelles tiennent compte :
 - » des inscriptions au premier cycle depuis 2010-2011;
 - » des inscriptions aux études supérieures depuis 2007-2008;
 - » de la variable, des niveaux de financement par élève propres aux établissements (les écarts sont le reflet d'un grand nombre de décisions prises par le gouvernement ou les établissements depuis l'introduction du modèle de financement).

Section 1 : Les subventions qui favorisent l'augmentation des inscriptions

- L'amélioration de l'accès aux études postsecondaires a été un élément clé du plan d'action du gouvernement pour les études postsecondaires. Depuis 2002-2003, on recense 170 000 inscriptions supplémentaires (une augmentation plus de 40 %) grâce aux investissements dans le Plan d'action pour des résultats supérieurs et à l'engagement pris dans le budget de 2011.
- L'augmentation des inscriptions et les disciplines ciblées pour les inscriptions sont financées par :
 - » **La subvention d'accessibilité au premier cycle (SAPC) :** Cette subvention finance une augmentation des inscriptions au premier cycle qui est supérieure aux niveaux de 2010-2011 (allocation projetée de 194 millions de dollars en 2015-2016).
 - L'augmentation des inscriptions au premier cycle entre 2004-2005 et 2010-2011 était auparavant financée par la SAPC. Ce financement fondé sur la croissance a été intégré à la subvention de fonctionnement de base en 2010-2011.
 - Toutes les nouvelles inscriptions sont financées au même taux (moyenne du système).
 - L'éventail de programmes et l'augmentation du nombre d'étudiants ont une incidence sur le financement.
 - » **La subvention d'expansion des études supérieures :** Cette subvention finance une augmentation réelle des inscriptions en maîtrise et au doctorat qui est supérieure aux niveaux de 2007-2008 qui sont assujetties à un nombre de places cible (allocation projetée de 122 millions de dollars en 2015-2016).
 - Le financement fondé sur la croissance de 2004 à 2007 a été ajouté à la subvention de fonctionnement de base à la fin de 2007-2008.
 - Depuis 2008, les places pour les études supérieures et le financement sont alloués en fonction des EPT. La réorientation du financement signifie que des incidences seraient redistribuées si le financement était intégré à la SFB.
 - » **Médecine et sciences infirmières :** Cette subvention favorise l'augmentation des inscriptions dans les programmes de médecine et de sciences infirmières (ressources humaines liées à la santé) (allocation projetée de 150 millions de dollars en 2015-2016).
 - Inclut le financement pour l'expansion des programmes de médecine de premier cycle, la résidence en médecine ainsi que les placements dans les établissements de soins infirmiers et cliniques.
 - » **Formation du personnel enseignant :** À compter de 2015-2016, le financement des programmes de formation du personnel enseignant est consolidé sous une seule gamme de subventions (allocation projetée de 61 millions de dollars en 2015-2016).

Section 1 : Les subventions qui favorisent l'augmentation des inscriptions

- En tout, cinq subventions, soit la subvention de fonctionnement de base, la subvention d'accessibilité au premier cycle, la subvention d'expansion des études supérieures, la subvention pour la médecine et les sciences infirmières et la subvention pour la formation du personnel enseignant, versent environ 90 % (3,15 milliards de dollars) de l'ensemble du financement de fonctionnement aux universités en fonction des inscriptions.



Section 2 : Les fondements du financement actuel des inscriptions

- Lorsqu'il a été lancé, le modèle de financement visait à :
 - » saisir l'ensemble des revenus (subventions + droits de scolarité) nécessaires afin que les établissements puissent offrir les programmes (le gouvernement fixait les niveaux des subventions et des droits de scolarité à l'intérieur du système);
 - » offrir un financement pour tous les étudiants et tous les programmes à l'aide d'une seule subvention.
- Conformément à ce modèle, le gouvernement déterminait l'ensemble des revenus de fonctionnement que l'établissement produirait afin d'offrir une formation à son effectif (en tenant compte des différences sur les plans de la composition et des coûts des programmes), puis il soustrayait une approximation des revenus tirés des droits de scolarité afin de déterminer les besoins en matière de financement sous forme de subventions.
- Les principales variables pour déterminer le montant de la subvention sont :
 1. les revenus de fonctionnement de base (RFB) : Cette variable tient compte du revenu global que l'établissement recevrait pour couvrir les coûts liés à la prestation des programmes, qui est calculé à l'aide :
 - des inscriptions dans chaque programme au cours de l'année de référence;
 - des facteurs de pondération attribués à chaque programme;
 - du financement par unité pour la prestation des programmes.
 2. les réductions pour les revenus tirés des droits de scolarité que les établissements reçoivent, qui sont calculées à l'aide des inscriptions et des frais calculés d'après une formule (les approximations pour les droits de scolarité ne sont pas fondées sur les niveaux réels).

Section 2 : Les fondements du financement actuel des inscriptions

La complexité dans le modèle actuel provient des versions multiples de chaque élément :

Financement par unité (RFB par URB)			Inscriptions pondérées (Inscriptions* - pondération des programmes)			Frais calculés d'après une formule* (Inscriptions* - frais calculés d'après une formule)		
2015-2016		Différence par rapport à la moyenne	Pond. des progr.	Exemples de types de programmes	% d'inscriptions	Frais calculés d'après une formule	Type de programme de premier cycle	% d'inscriptions
MOYENNE	5 364 \$							
ÉADO	5 174 \$	(190 \$)	0,700	Année préliminaire	0,0 %	0 \$	Résidents en médecine au niveau postdoctoral	1 %
Trent	5 184 \$	(180 \$)	1,000	1^{re} année en arts et sciences	23 %	2 362 \$	Tous les programmes de premier cycle	89 %
Brock	5 224 \$	(140 \$)	1,250	Éducation – Nishnawbe du Nord	0,0 %			
Nipissing	5 226 \$	(138 \$)	1,500	Années supérieures en arts, travail social	39 %	2 565 \$	Ingénierie, Architecture	8 %
Lakehead	5 229 \$	(135 \$)						
IUTO	5 255 \$	(109 \$)	1,700	Sciences et admin. 5 ans	0,0 %	2 576 \$	Adjoints au médecin	0,03 %
Ryerson	5 260 \$	(104 \$)	1,750	Arts et sciences combinés	0,2 %	3 005 \$	Médecine	1 %
Wilfrid Laurier	5 282 \$	(82 \$)	2,000	Années supérieures en sciences, sciences infirmières, ingénierie, architecture	35 %	4 508 \$	Médecine(McMaster)	0,12 %
York	5 290 \$	(74 \$)						
Guelph	5 323 \$	(41 \$)	2,250	Pharmacie	0,0 %			
Waterloo	5 341 \$	(23 \$/)	2,500	Résidents en médecine au niveau postdoctoral	1,2 %			
Carleton	5 367 \$	3 \$	3,000	Optométrie, adjoints au médecin	0,1 %			
Western	5 372 \$	8 \$	5,000	Médecine vétérinaire, médecine	1,1 %			
Ottawa	5 395 \$	31 \$	7,500	Médecine(McMaster)	0,1 %			
Toronto	5 442 \$	78 \$						
McMaster	5 445 \$	81 \$						
Queen's	5 457 \$	93 \$						
Windsor	5 460 \$	96 \$						
Laurentian	5 474 \$	110 \$						
Algoma	5 991 \$	627 \$						
Hearst	9 485 \$	4 121 \$						

* Les frais calculés d'après une formule étaient identiques aux droits de scolarité lorsque le gouvernement a fixé les droits de scolarité. À la suite de la dérèglementation en 1996, les frais calculés d'après une formule n'ont pas pu être mis à jour puisque les niveaux des droits de scolarité variaient d'un établissement à l'autre.

Section 2 : Défis du modèle actuel de financement

Les différences dans les niveaux de financement par étudiant

- Les écarts entre le financement offert par étudiant entre les établissements et les programmes est le reflet d'une combinaison de décisions institutionnelles et de décisions gouvernementales qui se sont cristallisées au fil du temps.

Le contexte de la politique relative aux droits de scolarité

- À partir des années 1960 jusqu'au milieu des années 1990, les frais calculés d'après une formule constituaient une approximation raisonnable des revenus tirés des droits de scolarité et ils permettaient au Ministère de mettre à l'essai un « modèle de revenu global » pour le secteur universitaire.
- Lorsque les droits de scolarité ont été déréglementés en 1996, les établissements ont été autorisés à en fixer les niveaux. Cette autorisation a engendré une variation importante dans les niveaux de droits de scolarité exigés pour le même programme à l'échelle du système.
 - » Le gouvernement offre le même niveau de financement sous forme de subventions pour les élèves dans n'importe quel programme donné même si les niveaux de droits de scolarité varient. Par exemple, l'Université de Toronto exige des droits de scolarité de 30 700 \$ pour les élèves de première année en droit, tandis que l'Université d'Ottawa exige 8 000 \$, et les deux universités reçoivent le même montant de financement sous forme de subventions.

Section 3 : Financement fondé sur le rendement

- Deux subventions dans le modèle de financement des universités visent à favoriser la reddition de comptes et à inciter à mettre l'accent sur le rendement et les résultats (154 millions de dollars en tout).
 - » **La subvention de qualité générale** : Cette subvention verse 131 millions de dollars aux universités qui produisent des rapports satisfaisants sur leurs ententes pluriannuelles de reddition de comptes (EPRC), qui englobent les indicateurs clés de rendement liés à l'accès, à la qualité et à la reddition de comptes.
 - Les EPRC ont été créées dans le but d'accroître la focalisation et la transparence à l'égard de la taille des classes, de la satisfaction des étudiants et de la rétention des étudiants. Le financement est débloqué à la réception d'un rapport satisfaisant sur les EPRC.
 - L'allocation de chaque établissement est déterminée par la part d'inscriptions pondérées aux programmes.
 - » **Le financement fondé sur le rendement** : Cette subvention verse 23 millions de dollars aux universités lorsque leurs indicateurs clés de rendement dépassent le repère du système. Les indicateurs clés de rendement utilisés pour déterminer le financement sont :
 - le taux de diplomation;
 - le taux d'emploi six mois après l'obtention du diplôme;
 - le taux d'emploi deux ans après l'obtention du diplôme.Il s'agit du seul élément de financement véritablement fondé sur les résultats du modèle de financement actuel des universités.

Section 3 : Financement fondé sur le rendement

- Un nombre important d'administrations examinent le financement fondé sur le rendement dans l'optique de créer des allocations de financement qui permettent d'atteindre un juste équilibre entre les intrants liés au financement (les principaux inducteurs de coûts) et d'améliorer les résultats.
 - » À la fin de l'année 2013, 22 États américains avaient une forme de financement fondé sur le rendement en place, sept États étaient en voie de lancer une forme de financement fondé sur le rendement et 10 États amorçaient des discussions à ce sujet.
 - » D'après le financement actuel lié au rendement et aux résultats, l'Ontario est comparable à plusieurs autres administrations nord-américaines ou même en avance.

Écarts du financement fondé sur le rendement de 0 à 2 % du financement global

- Arizona (<1 %)
- Illinois (<1 %)
- Washington (< 1%)
- Massachusetts (<1%)
- Oklahoma (environ 1%, augmentera à mesure que la croissance du financement à venir sera liée au rendement)
- Dakota du Sud (1 %)
- Caroline du Nord (jusqu'à 2 %)

Écarts du financement fondé sur le rendement de 2 à 5 % du financement global

- Missouri (2 à 3 %)
- Pennsylvanie (2,4 %)
- Michigan (3 %)
- **Ontario (4 %)**
- Nouveau-Mexique (5 %)
- Ohio – système collégial (5 %)
- Minnesota (5 %)
- Montana (5 %)

Écarts du financement fondé sur le rendement supérieurs à 5 % du financement global

- Indiana (6 % en 2014, augmentera à 7 % en 2015)
- Arkansas (5 % en 2013-2014, augmente en tranches de 5 % par année jusqu'à un maximum de 25 % du financement en 2018-2019)
- Nevada (5 % en 2015, augmentera jusqu'à 20 % d'ici 2018)
- Texas (10 %)
- Alabama (15 %)
- Colorado (25 %)
- Louisiane (25 %)
- Ohio – système universitaire (entièrement fondé sur la réussite des cours; le volet obtention du diplôme est introduit progressivement)
- Dakota du Nord (transition vers un financement entièrement lié aux crédits obtenus)
- Tennessee (100 %)
- Mississippi (100 %)

Section 4 : Subventions à des fins particulières

- Ces subventions offrent un financement propre à la mission ou à l'établissement ainsi qu'un financement pour favoriser l'atteinte des priorités gouvernementales clés, comme un plus grand accès.
 - » Les subventions d'accessibilité (environ 100 millions de dollars) : pour améliorer la capacité des étudiants issus des groupes sous-représentés à accéder aux programmes et services.
 - Environ 59 millions de dollars à sept universités pour des programmes et des soutiens francophones ou bilingues
 - Environ 24 millions de dollars pour des programmes et des soutiens pour les étudiants handicapés
 - Environ 17 millions de dollars pour les initiatives pour les Autochtones et le programme Première génération
 - » Les subventions particulières aux établissements (environ 39 millions de dollars) : pour soutenir les missions et les programmes des établissements.
 - 13,5 millions de dollars pour faciliter le paiement de la débenture
 - La subvention de spécialisation verse 7 millions de dollars à trois universités (Nippissing, ÉADO et Trent)
 - 11 millions de dollars pour soutenir les programmes d'agriculture et la faculté vétérinaire à l'Université de Guelph
 - 7 millions de dollars pour faciliter la transition d'Algoma vers le statut d'université et l'Université de Hearst
 - » La subvention pour le Nord de l'Ontario (environ 16 millions de dollars) afin de soutenir les universités du Nord
 - » Les autres subventions (environ 41 millions de dollars) pour soutenir les principales initiatives (p. ex., la transférabilité des crédits, la bourse ontarienne d'études Trillium) ainsi que d'autres engagements comme la subvention versée en compensation des taxes municipales

Section 4 : Subventions à des fins particulières

- En tout, 195 millions de dollars sont versés par le truchement d'environ 80 subventions distinctes selon une combinaison de mécanismes d'allocation.
 - » L'approche fondée sur une formule : comme les subventions pour les frais généraux associés à la recherche, la subvention versée en compensation des taxes municipales;
 - » Les montants au fil du temps : comme la subvention pour le Nord de l'Ontario, la subvention de spécialisation;
 - » Les ententes de paiements de transfert individuelles : comme le financement pour les initiatives pour les Autochtones, le Fonds d'innovation en santé mentale.
- Le financement versé dans le cadre de certaines subventions peut prévoir des conditions et des exigences redditionnelles particulières.
 - » Par exemple, il y a un certain nombre de programmes de subventions et de bourses qui peuvent nécessiter des fonds correspondants.
 - » Plusieurs subventions (projets de première génération, initiatives pour les Autochtones) sont axées sur les projets.
 - » Les subventions offertes dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement comportent des éléments correspondants aux paliers fédéral et provincial.

Section 5 : Principales forces du modèle actuel

- Il jouit d'une crédibilité auprès des établissements visés : le financement est prévisible, il s'adapte aux changements sur les plans des inscriptions et de l'éventail de programmes et il tient compte de l'approximation acceptée par le secteur pour les différences dans le coût des programmes.
- Il a été un outil efficace pour soutenir le plan d'action pour l'accessibilité.
- Il comprend un financement fondé sur le rendement.
- Il prévoit un financement pour les priorités gouvernementales :
 - » les étudiants handicapés;
 - » les étudiants de première génération;
 - » les étudiants autochtones;
 - » l'éducation en français.
- Il offre un financement pour des initiatives à l'échelle du secteur (comme la transférabilité des crédits, l'initiative Apprentissage en ligne Ontario, etc.).

Section 5 : Principaux défis du modèle actuel

- Il est complexe – plus compliqué qu’il ne le faut pour assurer un financement prévisible fondé sur les inscriptions et le rendement.
 - » Comme les investissements et les soutiens au financement progressifs sont souvent intégrés dans plusieurs subventions différentes, l’équité et l’efficacité sont difficiles à évaluer.
- L’approche du revenu global n’est plus pertinente après la déréglementation des droits de scolarité. Le retrait des caractéristiques archaïques, comme les frais calculés d’après une formule, simplifierait le modèle et améliorerait la transparence ainsi que la reddition des comptes.
- Bien que certains éléments du modèle de financement ne soient pas mis à jour afin de tenir compte des inscriptions réelles (par exemple, la subvention de fonctionnement de base), le modèle actuel ne possède pas de stabilisateur de revenus spécialisé pour les universités qui peuvent être confrontées à des inscriptions décroissantes.
- Il se concentre principalement sur une activité (les inscriptions) et il ne tient pas compte des autres activités importantes (p. ex., la recherche) ou des résultats de l’établissement.